



SOMMAIRE

| | <i>Page</i> |
|---|-------------|
| Hommage à la mémoire de M. Wasfi Al-Tal, premier ministre de Jordanie | 1 |
| Point 33 de l'ordre du jour : | |
| Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique : rapport du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique | |
| Rapport de la Première Commission | 1 |
| Point 92 de l'ordre du jour : | |
| Elaboration d'un traité international concernant la Lune | |
| Rapport de la Première Commission | |

POINT 92 DE L'ORDRE DU JOUR

Elaboration d'un traité international
concernant la Lune

RAPPORT DE LA PREMIERE COMMISSION (A/8529)

3. M. MIGLIUOLO (Italie) [Rapporteur de la Première Commission] (*interprétation de l'anglais*) : Au cours du débat sur la question intitulée "Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique" à l'actuelle session de l'Assemblée générale, la Première Commission a terminé avec succès l'examen d'un important document juridique que le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique lui avait présenté, à savoir le projet de convention sur la responsabilité internationale pour les dommages causés par des objets spatiaux. Le projet de convention est l'aboutissement des longs efforts persistants d'un groupe de juristes et de diplomates internationaux éminents qui, pendant des années, ont essayé de développer et d'étendre le *corpus juris* concernant les aspects internationaux des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. Etant le fruit d'un compromis, ce projet ne peut certes pas répondre à toutes les conditions que de nombreuses délégations jugeaient essentielles à un développement plus poussé d'un principe vital déjà énoncé dans le Traité sur les principes régissant les activités des Etats en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes [*résolution 2222 (XXI), annexe*]. C'est pourquoi certaines délégations, considérant l'importance de l'arbitrage pour le règlement des différends internationaux, ont insisté, comme cela apparaît aux paragraphes 10, 11 et 12 du rapport A/8528, sur le fait qu'il était souhaitable que tout Etat qui signe la présente Convention ou y devient partie puisse à tout moment reconnaître comme obligatoire à l'égard de tout autre Etat acceptant la même obligation la décision de la Commission concernant tout différend auquel il pourra devenir partie.

4. Dans le rapport, les membres de l'Assemblée générale trouveront deux autres projets de résolution que la Commission recommande pour adoption : le projet de résolution I concernant la coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et le projet de résolution III relatif à la réunion du Groupe de travail de la télédétection terrestre par satellites.

5. J'attire aussi l'attention des délégués sur le document A/8529, où figure le rapport de la Première Commission sur le point intitulé "Elaboration d'un traité international concernant la Lune", ainsi que sur le projet de résolution sur cette question unanimement recommandé pour approbation par la Commission.

Président : M. Adam MALIK (Indonésie).

*Hommage à la mémoire de M. Wasfi Al-Tal,
premier ministre de Jordanie*

1. Le *PRESIDENT (interprétation de l'anglais)* : Nous avons appris avec regret la mort tragique du Premier Ministre de Jordanie, S.E. M. Wasfi Al-Tal. Au nom de l'Assemblée générale, je voudrais adresser à sa famille ainsi qu'au Gouvernement et au peuple jordaniens nos condoléances les plus sincères. Je demande aux représentants de bien vouloir se lever pour observer une minute de silence en hommage à la mémoire du Premier Ministre.

Les membres de l'Assemblée générale observent une minute de silence.

2. M. TASH (Jordanie) [*interprétation de l'anglais*] : Je tiens à exprimer la profonde gratitude de ma délégation pour les paroles de sympathie que vous nous avez adressées en votre nom, Monsieur le Président, et au nom des membres de l'Assemblée à propos de l'acte criminel dont le Premier Ministre de mon pays, M. Wasfi Al-Tal, a été victime. M. Al-Tal a toujours servi son pays avec courage et dévouement et il avait une grande foi dans les Nations Unies et dans leur capacité de résoudre les problèmes mondiaux par des moyens pacifiques. Ce n'est pas seulement la Jordanie qui perd un citoyen et un dirigeant dévoués; les Nations Unies perdent aussi en lui un défenseur ardent.

POINT 33 DE L'ORDRE DU JOUR

Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique : rapport du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

RAPPORT DE LA PREMIERE COMMISSION (A/8528)

Conformément à l'article 68 du règlement intérieur, il est décidé de ne pas discuter les rapports de la Première Commission.

6. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : J'invite les membres de l'Assemblée à examiner tout d'abord le rapport de la Première Commission sur le point 33 de l'ordre du jour [A/8528]. L'Assemblée générale est maintenant appelée à prendre une décision sur chacun des projets de résolution recommandés par la Première Commission au paragraphe 20 de ce rapport. Le projet de résolution I concerne la coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. Les incidences financières et administratives figurent dans le document A/8535.

7. Je donne la parole au représentant des Etats-Unis qui désire expliquer son vote avant le vote.

8. **M. SHEPARD** (Etats-Unis d'Amérique) (*interprétation de l'anglais*) : Je désire aujourd'hui parler brièvement devant l'Assemblée générale d'un point que j'ai déjà évoqué devant la Première Commission. Lorsqu'il voyage dans l'espace, l'astronaute est frappé par l'exiguïté et la solitude de cette fragile planète qui est la nôtre et que l'on appelle la Terre. Lorsque l'astronaute revient, il a l'avantage de voir, peut-être plus clairement que d'autres, que les perspectives d'avenir de l'homme sur cette planète dépendent de l'interaction d'un ensemble de facteurs présentant des degrés divers de sensibilité et de caractère critique.

9. L'entassement des hommes sur notre planète, dans une ère de changements techniques très rapides, a aggravé tous les vieux problèmes de la famine, de la maladie, de la pauvreté, de l'analphabétisme, de l'oppression personnelle et de la guerre. Il n'est pas surprenant que, de temps en temps, l'homme semble perdre confiance lorsqu'il constate la diversité des terreurs et des occasions perdues qu'il impose à lui-même et à ses congénères. Je pense qu'il existe aux Nations Unies des raisons solides d'espérer une meilleure application de l'énergie individuelle et une plus grande détermination dans la recherche d'une vie plus raisonnable pour l'humanité tout entière.

10. Il est une tâche qui est lourde à remplir et qui consiste à savoir appliquer la science et la technique pour le bienfait de la condition humaine. Tel est en grande partie l'objectif du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, dont l'Assemblée générale examine cet après-midi la somme des travaux et les activités possibles.

11. Nous avons déjà des connaissances très étendues sur deux des applications pratiques de la technique spatiale à des fins pacifiques. Les satellites météorologiques et de communication qui opèrent actuellement contribuent à améliorer le sort de l'homme. Nous commençons à apercevoir les promesses d'une troisième application pratique, celle d'une étude de la Terre au moyen de satellites. Les Etats-Unis ont été heureux de participer à la création, dans le cadre du Comité de l'espace extra-atmosphérique, d'un groupe de travail sur la télédétection terrestre par satellites. Ce groupe de travail est chargé d'essayer d'élaborer des recommandations utiles concernant la mise au point, la fourniture et l'utilisation des données recueillies, ainsi que leur utilisation aux Nations Unies ou dans un autre cadre

international. Le groupe de travail devrait pouvoir commencer ses activités pratiques après l'essai en vol du satellite des Etats-Unis ERTS-A au mois de mars 1972, dans quatre mois à peine. Pour avoir une idée de l'intérêt international et de la confiance internationale qui interviennent ici, il faut noter que les projets des Etats-Unis concernant les utilisations expérimentales des données fournies par l'ERTS-A comprendront une très grande partie des 106 propositions faites par les chercheurs des 34 pays et organisations internationales. Nous estimons que le programme de l'ERTS-A est un exemple de coopération internationale fondée sur une perception lucide de l'intérêt mutuel. J'aimerais exprimer l'espoir que les programmes spatiaux de toutes les nations seront par la suite appliqués de cette manière.

12. Certains indices montrent également que l'on commence à mieux comprendre les avantages possibles d'une coopération bilatérale. Cette année, la NASA des Etats-Unis et l'Académie des sciences soviétiques sont convenues de plusieurs programmes de coopération. Pour ma part, je m'intéresse particulièrement aux discussions qui tendent à mettre au point des techniques compatibles de rendez-vous et d'arrimage ainsi que l'échange d'échantillons lunaires. J'ai personnellement participé à une de ces rencontres qui a eu lieu au Texas il y a quelques mois. Certains de mes collègues sont actuellement à Moscou pour examiner les possibilités de mise au point de ces procédures d'arrimage afin de les utiliser dans l'avenir dans des buts de sauvetage. J'espère sincèrement que nous entendrons beaucoup plus parler de ce genre de coopération.

13. Le Comité de l'espace extra-atmosphérique a apporté une autre contribution remarquable à l'élaboration progressive du droit applicable aux activités de l'homme dans l'espace. Cette année, le Comité est parvenu à un accord sur une convention portant sur la responsabilité internationale pour les dommages causés par des objets lancés dans l'espace. Nous sommes heureux que la Première Commission ait recommandé à l'Assemblée de donner son approbation à la convention sur la responsabilité et de demander que celle-ci soit ouverte à la signature et à la ratification. La convention sur la responsabilité est un traité solide fondé sur une compréhension réaliste des intérêts et des avantages de chacun. Nous croyons qu'elle s'inscrit dans la ligne du Traité fort apprécié de 1967 sur l'espace extra-atmosphérique¹ et dans celle de l'Accord sur le sauvetage des astronautes de 1968². La convention sur la responsabilité devrait rendre possible le paiement d'une indemnité prompte et équitable dans le cas de dommages causés par le lancement, le vol ou le retour des véhicules spatiaux fabriqués par l'homme.

14. En résumé, je voudrais, au nom des Etats-Unis, rendre hommage au Comité de l'espace extra-atmosphérique pour le travail positif qu'il a effectué. J'ai personnellement eu la chance de participer cette année à ses travaux et j'ai été

¹ Traité sur les principes régissant les activités des Etats en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes [résolution 2222 (XXI), annexe].

² Accord sur le sauvetage des astronautes, le retour des astronautes et la restitution des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique [résolution 2345 (XXII), annexe].

heureux de voir l'énorme progrès qui a été réalisé dans un esprit de coopération. Nous attendions beaucoup de ce comité par le passé et nous ne ferons pas fausse route si nous attendons encore davantage de lui dans l'avenir.

15. Le *PRESIDENT (interprétation de l'anglais)* : Puisque la Première Commission a adopté à l'unanimité le projet de résolution I, puis-je présumer que l'Assemblée décide de faire de même ?

Le projet de résolution est adopté [résolution 2776 (XXVI)].

16. Le *PRESIDENT (interprétation de l'anglais)* : L'Assemblée générale va maintenant se prononcer sur le projet de résolution II intitulé "Convention sur la responsabilité internationale pour les dommages causés par des objets spatiaux".

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Algérie, Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Bhoutan, Bolivie, Brésil, Bulgarie, Birmanie, Burundi, République socialiste soviétique de Biélorussie, République centrafricaine, Chili, Colombie, Costa Rica, Cuba, Chypre, Tchécoslovaquie, Dahomey, Danemark, Egypte, El Salvador, Ethiopie, Finlande, France, Ghana, Grèce, Guatemala, Guyane, Haïti, Hongrie, Inde, Indonésie, Irak, Irlande, Israël, Italie, Côte d'Ivoire, Jamaïque, Jordanie, Kenya, République khmère, Koweït, Libéria, République arabe libyenne, Luxembourg, Madagascar, Malawi, Malaisie, Mali, Mexique, Mongolie, Maroc, Népal, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Nicaragua, Nigéria, Norvège, Pakistan, Panama, Paraguay, République démocratique populaire du Yémen, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Roumanie, Rwanda, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Afrique du Sud, Espagne, Soudan, Souaziland, République arabe syrienne, Thaïlande, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Ouganda, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande

du Nord, République-Unie de Tanzanie, Etats-Unis d'Amérique, Venezuela, Yougoslavie, Zambie.

Votent contre : néant.

S'abstiennent : Canada, Iran, Japon, Suède.

Par 93 voix contre zéro, avec 4 abstentions, le projet de résolution est adopté [résolution 2777 (XXVI)]³.

17. Le *PRESIDENT (interprétation de l'anglais)* : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution III intitulé "Réunion du Groupe de travail de la télédétection terrestre par satellites". Le rapport de la Cinquième Commission sur les incidences administratives et financières de ce projet de résolution figure dans le document A/8535. La Première Commission, à l'unanimité, a recommandé l'adoption du projet de résolution III. Puis-je présumer que l'Assemblée générale a décidé de faire de même ?

Le projet de résolution est adopté [résolution 2778 (XXVI)].

18. Le *PRESIDENT (interprétation de l'anglais)* : Nous en venons maintenant au rapport de la Première Commission sur le point 92 de l'ordre du jour. Le rapport figure dans le document A/8529. L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution recommandé par la Première Commission dans le paragraphe 9 de ce rapport. Puisque la Première Commission a adopté à l'unanimité le projet de résolution, puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite faire de même ?

Le projet de résolution est adopté [résolution 2779 (XXVI)].

La séance est levée à 15 h 45.

³ La délégation du Zaïre a fait savoir ultérieurement au Secrétariat qu'elle désirait que son pays figure au nombre de ceux qui ont voté en faveur du projet de résolution.

